

54. En troisième lieu, les ONG forment un puissant groupe de pression. Cette force demande cependant un certain doigté dans la conduite de son action : pour être entendues et acceptées, les ONG doivent associer à leur puissance des trésors de diplomatie. Elles ne doivent certainement pas agresser les organismes mais rechercher les conditions favorables à une plus large coopération.

55. Nos ONG possèdent quelques avantages sur les administrations : elles ont l'aptitude d'exprimer des pensées ou des opinions qu'une organisation inter-gouvernementale ou nationale ne saurait exprimer.

Elles peuvent aussi faire valoir leurs points de vue auprès des États-Membres des grandes organisations.

Elles sont aussi plus souples dans leurs manifestations car elles ne sont pas alourdis par une encombrante bureaucratie et enfin les ONG sont aussi moins soumises aux pressions politiques et peuvent réagir rapidement et surtout plus librement.

Voilà quelques-unes des prérogatives que nous accordons par exemple l'octroi du Statut consultatif tant auprès de l'UNESCO qu'auprès d'autres grands organismes régionaux, nationaux ou internationaux.

56. Comment établissons-nous les liens de travail et sous quelle forme pouvons-nous collaborer à l'élaboration et aux formulations des décisions concernant l'exercice de notre art ?

Ces modalités de coopération peuvent revêtir plusieurs formes selon la spécialisation des ONG.

1. Soumettre aux instances de décision des documents élaborés lors de colloques.

2. Présentation d'études, de rapports ou de mémoires destinés aux comités d'experts gouvernementaux.

3. Inversement les instances peuvent confier aux ONG des études spécifiques.

4. Les ONG peuvent contribuer à l'élaboration de conventions culturelles.

5. Dans certains cas particuliers, les représentants des ONG participeront aux travaux des Comités d'experts gouvernementaux (participation du type de celle sur « la Condition de l'Artiste » aux travaux de laquelle l'AIAP a hautement contribué).

57. Dans le développement de cette coopération, nous assisterons dans les années à venir à l'instauration de nouvelles modalités de coopération. Celles-ci renforceront les échanges dans les deux sens, en une relation bilatérale, dans une relation de fait qui doit être très positive si l'ONG consultée parvient à intéresser les responsables d'un secteur d'activité directement lié à notre propre compétence et si cette ONG est aussi en mesure d'apporter des éléments neufs, constructifs et positifs, dans ce nouveau mode de relation.

Dans leurs différents aspects nous voyons le rôle essentiel que peuvent jouer les ONG dans la complexité croissante des relations internationales.

Nous distinguons mieux aussi le rôle majeur qu'elles joueront dans l'organisation de l'infrastructure intellectuelle nécessaire à l'instauration d'une nouvelle nature de relations entre les peuples, dans la quête d'un nouvel ordre économique mondial.

Il nous appartient maintenant de persuader toutes les institutions nationales d'abord et internationales ensuite que nous représentons la plus vivante des sources d'information et de réflexion en raison justement du caractère d'universalité de nos organisations. *C'est avec votre espérance mon espoir la plus précieuse ; en joignant à mes vœux de succès mon vif regret de ne pas pouvoir être avec vous aujourd'hui, je vous souhaite à tous et à chacun la foi et la patience dans le talent.* »

A ce point, la Présidence de la session est confiée à SVEN-OLOF WESTERLUND, Représentant de l'Association des artistes Finlandais.

LES PEINTURES BOUDDHISTES DE SRI LANKA

par ALBERT DHARMASIRI, Sri Lanka

58. L'art au Sri Lanka est étroitement associé au Bouddhisme. Pendant plus de deux millénaires, les artistes bouddhistes ont tenté de rendre intelligibles au peuple les enseignements de Bouddha : la pratique de la vertu de la sagesse, les chemins de la paix intérieure et donc de la paix dans le monde, et un ordre mondial plus équitable.

M. Dharmasiri a montré à l'auditoire des diapositives de fresques de différentes époques comprises entre le V^e et le XIII^e siècles se rattachant à la période dite de style classique, et notamment les fameuses fresques de la maison des IMAGES DE TIVANKA datant du XII^e siècle. Il a montré ensuite des peintures des XVII^e et XIX^e siècles, produites par deux écoles de deux différentes régions du pays : les Hautes Terres du Centre et les plaines environnantes.

d'une part, et la zone maritime sud-occidentale de l'autre. Les peintures de la première, celle de l'École de Kandy, sont plus abstraites et le rouge et le jaune y sont les couleurs dominantes. Les œuvres de l'École du Sud sont plus réalistes ; les deux écoles sont étroitement apparentées par le style, la composition, les motifs et par le trait appuyé qui souligne le dessin. A l'époque moderne, deux peintres contemporains, SOLIUS MENDIS et GEORGE KEYT ont repris et enrichi la tradition des peintures bouddhistes de Sri Lanka.

CHILI : LES ARTISTES A LA RECHERCHE DE LA JUSTICE

59. Le Comité national chilien empêché de participer au Congrès lui a fait parvenir un mémoire écrit dont nous résumons l'essentiel :

Dans la douloureuse épreuve qu'ils traversent depuis quelques années, les artistes chiliens ont réalisé qu'une société qui se fonde sur un mercantilisme effréné finit par oublier les valeurs essentielles de l'enseignement et de la culture. Elle crée un type de citoyen consommateur et profiteur uniquement préoccupé par la conquête des biens matériels au détriment des biens spirituels. Musique, littérature, peinture lui deviennent à ce point étrangères que l'œuvre d'art cesse d'exister pour lui.

Cette situation finit par isoler l'artiste, le marginaliser et lui fait perdre parfois jusqu'à son identité d'artiste créateur. Entre temps, le citoyen ordinaire devient chaque jour plus ambitieux, plus agressif, exactement l'antithèse du citoyen qu'aurait produit une société harmonieuse et équilibrée, soucieuse de la préservation et de l'épanouissement des valeurs culturelles.

60. Conscients des risques qu'ils encourent dans ce contexte, les artistes chiliens tiennent à réaffirmer ici leur foi

— 1) dans l'œuvre d'art dotée du pouvoir d'ouvrir de nouveaux horizons à ceux qui la contemplent et d'éveiller leur doute quant au bien-fondé de certaines conceptions fallacieuses ;

— 2) dans les associations d'artistes, et notamment l'AIAP, qui ne ménage pas ses efforts pour améliorer la condition de l'artiste et qui, par son attitude généreuse et fraternelle à l'égard du Comité national chilien, a rendu moins cruel son isolement artistique.

Que le Secrétaire général de l'Association, l'ensemble du Comité exécutif et tous les collègues artistes soient ici chaleureusement remerciés.

LA CONTRIBUTION DES ARTISTES A UN ORDRE MONDIAL PLUS ÉQUITABLE

par HENRY NKOLE TAYALI, Zambie

61. Dans son discours, M. Tayali a insisté sur l'importance de l'art dans la vie africaine, l'art dans son acception la plus large et qui englobe la musique, le théâtre, la danse, la littérature, la peinture et la sculpture. Le phénomène est tout-à-fait remarquable dans l'Afrique rurale où la vie même de l'homme repose sur la philosophie et les principes des « arts créateurs ». Il a permis de préserver l'histoire, les traditions et les coutumes de tout un continent. M. Tayali accuse les observateurs occidentaux de répandre une image complètement faussée de l'art africain. Ceux-ci, en effet, après avoir étudié la vie et les coutumes de quelque village perdu pendant un ou deux mois, s'en retournent chez eux et écrivent des ouvrages sur l'art africain, en se faisant passer pour des experts et des autorités en la matière.

62. Le Comité national des Arts plastiques de Zambie est une institution toute récente dont les activités sont limitées faute de moyens. Ses membres travaillent néanmoins en coopération avec l'Université de Zambie. M. Tayali juge extrêmement gratifiante cette coopération entre institutions nationales. La collaboration avec les institutions internationales lui paraît également d'un grand intérêt. Il a cité à titre d'exemple L'ATELIER INTERNATIONAL D'ART de Lusaka, manifestation qui remonte à septembre 1982, à laquelle ont participé les artistes de différentes régions du monde. Le thème de cet atelier : L'UNIVERSALITÉ DE L'ARTISTE ET DE L'ARTISAN EN EXERCICE, a permis de réaffirmer une fois de plus la solidité du lien universel qu'est l'art.

LA CONTRIBUTION DES ARTISTES A UN ORDRE MONDIAL PLUS ÉQUITABLE

par SOLOMON IREIN WANGBOJE, Nigéria

63. Le Professeur Wangboje a commencé par attirer l'attention de son auditoire sur la nécessité désespérée d'instaurer un nouvel ordre social et il a évoqué le rôle de l'art à cet égard. Il a approuvé sans réserve les réunions internationales qui se fixent pour but la discussion de problèmes divers.